M. [illegible] LEYGUES [illegible] aux [illegible] au sujet des instructions données à nos négociateurs à Bruxelles. Ces instructions, dit-il, sont claires, nettes, catégoriques. Elles ont été données d'accord avec tous les ministres intéressés. Il ne s'agit pas d'obliger l'Allemagne à tout payer en marks or, mais il s'agit d'exiger l'exécution de toutes les clauses du traité. Le Traité ne veut d'ailleurs que des choses raisonnables : que la dette allemande soit payée en marks-or ou en nature, elle devra être payée. Nous ne voulons pas que la France apparaisse au monde comme une nation qui [illegible] de si lever.

« L'Allemagne pourra, parce qu'il faut qu'elle paie, et si elle ne payait pas, la France a les moyens nécessaires pour prendre des gages et se faire payer.

L'ordre du jour de confiance au Gouvernement

Le Président donne lecture de trois ordres du jour, dont il est saisi.

Le premier, de M. Marcel Habert : le second de M. [illegible] de Castelnau, de M. Arago et de nombreux députés.

Ce dernier ordre du jour sur lequel MM. Habert et Daudet invitent leurs amis à reporter leur vote est mis aux voix.

La Chambre repousse une des déclarations du Gouvernement, confiante en ses efforts pour assurer, d'accord avec ses Alliés, le désarmement de l'Allemagne, l'exécution des réparations conformément aux clauses du traité de Versailles, compte sur lui pour concilier la sécurité nationale, les exigences de la politique extérieure avec les possibilités financières, repousse [illegible] l'ordre du jour de M. Aimé de Gastelbon, accepté par le Gouvernement. Cette priorité est adoptée par 496 contre 66.

L'ordre du jour du général de Castelnau est adopté [illegible] par 493 voix contre 65.

Les interpellations sur la politique extérieure, qui viennent ensuite en discussion, sont, d'accord avec le Gouvernement, renvoyées à mercredi prochain après-midi.

La séance est levée à 19 h. 30.

Séance demain matin, pour la suite de la discussion du projet des chemins de fer.

Un enfant accuse sa mère d'un double crime épouvantable

ELLE AURAIT JETE SES DEUX FILS, DU HAUT D'UNE FALAISE, DANS LA MER

Brest, 17 décembre. — Au mois d'avril 1918, au Conquet, une femme emmenait un de ses fils, âgés de 13 ans, en promenade au bord de la mer. Le soir, elle revenait seule, et on ne l'eut jamais revu. Un dernier, c'est son autre fils, qu'elle emmenait : il dit aujourd'hui qu'elle le précipita du haut d'une falaise dans la mer, et ajoute qu'il raconte que, grièvement blessé dans sa chute, il réussit à remonter sur les rochers et à gagner une ferme voisine, où on le soigna.

Cet récit effroyable, il l'a répété devant le juge commis à la demande de son grand-père. Elle proteste de son innocence, elle nie, elle dit que son premier enfant disparu est tombé à l'eau accidentellement : mais tout l'accable. Le parquet ne fait arrêter, c'est une femme de 39 ans, Louise Tissier, veuve Nuruel, domicilée, 28, rue Emile-Zola, à Brest. Le grand-père habite Rochefort.

Trois hommes ont été pris dans un piège à tanks

ILS SONT MORTS

Bar-le-Duc, 17 décembre. — Sur une route en réfection, à Grémilly, près de Bar-le-Duc, un piège à tanks a fait explosion et a tué trois ouvriers espagnols.

Une chaudière a sauté

DES OUVRIERS FURENT TUES, D'AUTRES BLESSES

Dijon, 17 décembre. — Un grave accident s'est produit aux ateliers métallurgiques de Montbard, dans la chaufferie. Pour une cause encore inconnue, une des chaudières a fait explosion, détruisant complètement un bâtiment de 20 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur, dont les matériaux projetés de tous côtés firent de nombreuses victimes.

Le chauffeur d'origine espagnole, a été grièvement blessé, qu'il ne peut échapper à la mort; un Polonais a été tué, ainsi qu'un manœuvre, Jean-Louis Millard, d'Etais, marié et père de cinq enfants. Il y a eu sept autres blessés, la plupart légèrement, mais l'un d'eux, Maurice, qui a eu une jambe cassée, a du cependant être transporté à l'hôpital.

Les dégâts sont considérables.

Pendant la guerre, un boche escroqua plusieurs millions

IL OPERA EN FRANCE, EN ITALIE, EN ESPAGNE, EN ANGLETERRE ET EN HOLLANDE

Depuis quelques mois, le parquet de Berne instruit, discrètement, une très importante affaire d'escroquerie rappelée à avoir un retentissement mondial. Il s'agit de faits reprochés à un Allemand nommé Schwencke, qui, se donnant comme citoyen suisse, réussit, en pleine guerre, à circuler librement et à faire de fructueuses dupes en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Hollande. Le montant des escroqueries commises par ce Schwencke atteindrait plusieurs millions.

L'Allemand est arrêté, ainsi qu'un de ses complices, un banquier de Genève. D'ailleurs anciens officiers russes réfugiés en Suisse depuis la révolution sont également compromis dans cette affaire.

En un plomb vil l'or pur s'est changé

LE « PRESTIDIGITATEUR » EST ARRETE

Mulhouse, 16 décembre. — Un bâtonnier-juge d'instruction, vient de faire arrêter un Ukrainien, Gennadin Klimoch, âgé de 38 ans, sous l'inculpation d'escroqueries.

Il avait proposé à un changeur la négociation de trois couronnes d'autrichiens. Le marché fut conclu moyennant 1.000 francs, dans un café voisin de la Bourse, pour la somme de 5.000 francs.

Le plaignant, M. Oistel, contre remise du sac contenant les couronnes et qu'il avait apporté au rendez-vous, versa 5.000 francs. Mais, hélas, il ne vérifiait les 5.000 francs que lui remettait Klimoch, au moment des lumières le plomb fut substitué au métal. Trop tard, M. Oistel se fut que constater la disparition du complice et de l'argent !

Interrogé par le commissaire instructeur, Klimoch protesta de son innocence.

Il n'en a pas moins été envoyé à la Santé.

Il est coffré, le chef de gare !

C'EST LE CHEF PRINCIPAL DES GARES DE DUNKERQUE QUI DETOURNAIT A SON PROFIT DES WAGONS DE CHARBON.

Depuis quelque temps, d'assez grandes quantités de charbon disparaissaient dans la région de Dunkerque, sans qu'il fut possible de déterminer exactement les auteurs de ces vols.

La Compagnie des Mines du Nord, désireuse d'éclaircir complètement cette mystérieuse disparition qui lui était très préjudiciable, avait déposé dernièrement une plainte motivée et la enquête générale.

L'enquête activement menée, vient d'aboutir à une arrestation sensationnelle dont la nouvelle se répand rapidement en ville, y provoquant une vive émotion.

Le coupable en est, rien moins que M. Lengrand, chef principal des gares de Dunkerque. Il a été arrêté, hier, sur mandat du Procureur de la République. Lengrand a été amené à la Sûreté et conduit au commissariat central.

Il a été établi que le coupable avait détourné à son profit, pour le moins, une trentaine de wagons de charbon de 20 tonnes, et qu'il les avait expédiés à Cambrai. Ce charbon était arrivé par bateau et devait servir au fonctionnement du service de la Traction.

Il ne dans les antécédents de Lengrand, ne permettait de soupçonner son honnêteté. Cet employé qui comptait de nombreuses années de Dunkerque, était président de l'Association des chefs de moyennes de chemin de fer, et avait été tour à tour chef de gare à Cambrai, à Louvroil et à Epes, en 1914, avant d'être nommé au poste de chef principal des gares de Dunkerque.

On parle d'ailleurs de plusieurs autres arrestations possibles à Dunkerque, à Fives et à Cambrai.

Relatons en terminant que la première plainte portée à la Compagnie du Nord, le fut par une maison d'importation de charbon, la maison qui avait constaté des manquements dans ses livraisons.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Pour les Chômeurs

AVIS AUX CHOMEURS QUI NE RECOIVENT PAS DE SECOURS EN ARGENT

L'administration municipale, représentée par MM. Sory et De Brabander et la commission administration du Bureau de Bienfaisance, se sont réunis, hier, vendredi, à la mairie, pour examiner comment pourraient être organisées les secours à accorder aux chômeurs dont l'inscription n'a plus été acceptée au Bureau de Secours après le 21 novembre, conformément aux décisions ministérielles.

Il a été décidé que ces secours seraient accordés en nature (pain, denrées diverses et en charbon). Les intéressés seront prévenus par la voie de la presse des mesures qui seront prises à bref délai pour les aider.

Avis aux boulangers. — Les coopératives de boulangerie ou les boulangers roubaisiens qui seraient désireux de fournir aux chômeurs le pain contre bons délivrés par le Bureau de bienfaisance, sont priés d'en informer l'administration, en indiquant à quelles conditions ils pourraient accepter cette fourniture.

Organisation du service des secours en nature. — Les représentants de la Bourse du Travail de Roubaix, MM. Lefebvre, Dewint et Harpagès, venus en délégation à la mairie, jeudi, 16 courant, pour entretenir l'administration municipale de la question des secours en nature à distribuer aux chômeurs et offrir le concours actif de leurs organisations, pour ces distributions, ont été reçus par l'administration au complet, qui les a remerciés de leur offre et leur a fait connaître que ce service fonctionnerait sous la direction de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, et que c'est à cette dernière qu'ils devraient s'adresser.

MM. Sory et De Brabander, adjoints, qui venaient de rentrer de la préfecture, où une réunion des trois municipalités de Lille, Roubaix, Tourcoing avait eu lieu, sous la présidence de M. le préfet du Nord, leur ont indiqué, dans ses grandes lignes, l'organisation prévue par le ministère des Régions Libérées de la préfecture.

LE CHARBON A DOMICILE

5me tour ordinaire : aujourd'hui, samedi, livraison au 1er secteur et aux retardataires ; continuation de la distribution de briquettes de lignite.

5me tour ordinaire : livraison aux 1er et 2e secteurs.

P'TIT QUINQUIN AUMIEL

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre : 18 fr. le kilo ; confitures, 1 fr. 40 et 2 fr. 50 le pot ; chocolat, 1 fr. 80 les 250 grr. ; chicorée, 7 fr. 80 le kilo. (Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée). Cuirs : semelles pour femmes et enfants, 21 fr. 75 et 24 fr. 25 la paire ; talons, 4 fr. la paire ; demi-semelles, 4 fr. la paire. — Vinrouge, 1 fr. 70 le litre : vente libre le samedi 18, de 8 à 11 h., 15° jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 14° jaunes et vertes. — Pommes de terre de Merville, 1 fr. les 3 kilog. : vente libre, entrée au milieu des Halles.

Aux lainages et chaussures, rue de l'Hospice.

DISTRIBUTION DES TICKETS DE PAIN A PRIX REDUIT

La distribution des tickets de pain à prix réduit, valables du 27 décembre au 30 janvier 1921, aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle Pierre de Roubaix (entrée par le couloir de droite) le matin de 8 h. à 11 h. et le soir, de 14 h. à 17 h., aux jours indiqués ci-dessous :

Lundi 20 décembre : matin, 1 à 750 ; soir, 751 à 1500. — Mardi 21 : matin, 1501 à 2250 ; soir, 2251 à 3000. — Mercredi 22 : matin, 3001 à 3750 ; soir, 3751 à 4500. — Jeudi 23 : matin, 4501 à 5250 ; soir, 5251 à 6000. — Vendredi 24 : matin, 6001 à 6750 ; soir, 6751 à 7500. — Lundi 27 : matin et soir, retardataires.

Pour éviter les trop longues attentes, les intéressés sont priés de se conformer strictement à ce tableau de distribution. — Les retardataires ne seront servis que dans la journée du lundi 27 décembre, de 8 h. à 11 h., et de 14 h. à 17 h.

VOLEE EN TRAMWAY

Plainte a été déposée par Mme Eeckmann, demeurant boulevard de Cambrai, 71, pour vol d'un sac à main lui appartenant, contenant une quarantaine de francs, un chapelet et une bonbonnière en argent, et divers autres objets, commis dans le tramway K, vendredi, vers huit heures du soir.

LE FROID QUI TUE

Hier soir, vers 5 heures, un homme s'était arrêté rue Saint-Pierre et blotti dans une encoignure de porte, où il paraissait attendre quelqu'un.

Un locataire, ouvrant la porte pour sortir, l'homme tomba d'une pièce : il était mort.

Il s'agit de M. Frédéric Moroy, 69 ans, lisseur, célibataire, demeurant rue de Naples, 15. La mort était consécutive à une congestion due au froid.

DES CAMBRIOLEURS DANS L'EGLISE

Un ou des malfaiteurs ont passé la nuit de jeudi à vendredi dans l'église Saint-Martin, où ils ont fracturé, à l'aide d'un tisonnier, un tronc dans lequel ils était du trouver une dizaine de francs.

Ils ont tenté vainement d'en fracturer deux autres et ont essayé de sortir de l'église en brisant le verrou de la porte principale. Ils avaient dû se laisser enfermer la veille au soir et n'ont pu en sortir que le matin, à la réouverture.

Le tisonnier qui leur a servi, une casquette et un sac d'outils ont été retrouvés sur les lieux.

UNION NATIONALE DES MUTILES ET REFORMES DE GUERRE

Le local et le secrétariat de permanence sont transférés Grande Place, 66, 1er étage de la place de la Liberté, au premier étage.

FEDERATION DES AMICALES

COURS DE DANSE. — La Fédération des Associations des Anciens et Anciennes Elèves des écoles publiques de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance des Amicales-Filles que les cours de danse reprendront régulièrement à partir du dimanche, 19 décembre, de 3 à 6 heures du soir, sous la direction de M. Tobler, au « Foyer », 42, rue d'Alsace.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui samedi, 18 décembre, à 20 h., à l'école, rue des Arts, réunion du Comité directeur et des diverses commissions. Objet : « Compte-rendu de la fête du 11 décembre ».

Tir. — La poule de tir de décembre aura lieu demain dimanche, de 9 heures à midi. Des prix spéciaux seront réservés aux jeunes.

Commissaires de tir :

L. SAVORIES et Charles FARVACQUE.

RETRAIT DE LA CIRCULATION DES COUPURES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE.

La Chambre de Commerce de Toulouse a décidé de retirer de la circulation les coupures de sa première émission portant la date du novembre 1914 d'une valeur de 1 fr. et de 50 centimes.

Les détenteurs de ces coupures devront les présenter au remboursement à la Banque de France avant le 31 décembre 1920, dernier délai. Elles ne seront plus acceptées après cette date.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Andrée Van Hoeylandt, rue d'Alger, 2. — Henri Decaverest, rue Philippe-le-Bon, 18. — Paul Dupuich, quai de Gravelines. — Madeleine Fornbo, rue de Fives-aux-Chênes, 7.

Décès. — Marie Delvicke, 43 ans, rue de Denain. — Marie Poissenière, épouse Dumortier, 57 ans, rue de Denain, 35. — Robert Nicolas, 9 jours, rue de la Paix, 36.

TOURCOING

ENCORE UN SUICIDE

Jeudi soir, M. Augustin Huebel, 52 ans, demeurant à Tourcoing, rue Aubert, a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher. M. le commissaire de police arrondissement a fait les constatations d'usage.

L'EXPLOSION DE LA LAMPE A SOUDER

Le jeune apprenti est mort

Le jeune Raymonde Desmarchelier, 15 ans et demi, apprenti électricien, au service de MM. Degryse et Lepers, qui, ayant été brûlé à la face et à la poitrine, avait été transporté avant-hier à l'hôpital, y est mort hier matin, des suites de l'accident.

LE NOUVEAU MULTIPLE TELEPHONIQUE

Le bureau central des P. T. T. de Tourcoing possède depuis quelques jours un nouveau multiple très perfectionné, qui va faciliter les communications jusqu'ici si peu satisfaisantes. Les communications de Tourcoing pour Tourcoing seront, dorénavant instantanées, tandis qu'un intermédiaire sera nécessaire pour Roubaix. Les communications pour Lille s'effectueront plus rapidement.

LE TRANSFERT DES CORPS DES VICTIMES DE LA GUERRE

Le Maire rappelle à nouveau aux familles désireuses de faire ramener à Tourcoing les corps de ceux de leurs membres militaires, victimes civiles ou réfugiés, décédés entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, que les demandes doivent être formulées avant le 3 janvier prochain, dernier délai, sur des imprimés mis à leur disposition au Bureau du Secrétariat de la Mairie.

THE FASHIONABLE Tailors

— « 89, BOULEVARD DE LA LIBERTE, 89 » —

:: :: :: à LILLE :: :: ::

« et 7, AVENUE GIRARD, 7 »

:: :: :: à VALENCIENNES :: :: ::

accepte en paiement les BONS d'ACHAT DE LA RECONSTITUTION

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

EN FLAGRANT DELIT. — Le garde-champêtre ayant surpris les jeunes Augustin et Edouard Leclercq, au moment où ils passaient sur un terrain ensemencé, procès-verbal a été dressé.

Les parents, qui demeurent rue Marthe, 20, seront poursuivis comme étant civilement responsables.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. — Il est rappelé qu'il existe à la Mairie, Bureau de l'Office Social, un service d'assurance contre l'incendie, dépendant de la Caisse Départementale d'assurance créée par le Conseil Général et ayant son siège à la Préfecture.

Tous les risques particuliers, à l'exception des risques commerciaux, sont garantis par la Caisse Départementale d'Assurance (immeubles, meubles, risques locatifs, risques du propriétaire, risques d'explosion, récoltes ou meules, etc.).

La Caisse Départementale bienne à ses adhérents de nombreux avantages : économie sensible, pas d'avancement de longue durée. Les tarif et règlement sont à la disposition de la population à l'Office Social où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

CHAUSSURES NATIONALES ET AMERICAINES. — Aujourd'hui samedi, au Magasin de Ravitaillement, de 8 h. 45 à 11 h. 45, vente de chaussures nationales et américaines pour femmes, garçons, fillettes et enfants, aux familles dont les cartes de Ravitaillement portent les numéros 3 201 à 3 850, et après-demain lundi, numéros 3 851 à 4 480.

JAMES ET PLANTATIONS. — Le maire de Wattrelos rappelle à ses administrés que la haute tige des haies en bordure des rues et chemins ne doit jamais excéder 1 m. 50 et que les branches de toutes plantations qui empiètent sur le sol des voies publiques doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies.

Un délai jusqu'au 1er mars 1921 est accordé aux intéressés pour procéder à l'élagage sur le territoire de Wattrelos. Passé ce délai, les commissaires seront poursuivis. En outre le Maire invite les intéressés à profiter de l'élagage pour procéder au l'échenillage.

POUR FAIRE DU FEU. — Les produits de l'élagage du cimetière du Centre sont mis en vente par bottes de ramées ou perches. S'adresser aux gardiens-chiqueurs du cimetière du Centre ou 18, Impasse de l'Enfer.

Mesdames, Mesdemoiselles, aimables Clientes de la Maison « BOKA », nous vous informons que nos Magasins resteront ouverts toute la journée du dimanche 19 Décembre, durant laquelle continuera la Grande Vente des Soldes de Fin de Saison.

Nous vous rappelons, Mesdames, que vous trouverez pendant cette dernière quinzaine de Décembre tout ce que vous désirez à des prix extrêmement avantageux.

De plus, pour ce Dimanche, un Ballon vous sera offert pour tout achat au-dessus de 30 fr.

« A SAINT-JACQUES »

LILLE — 100, rue Grande-Chasse.

CROIX

RECENSEMENT DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES. — Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules doivent déclarer ces animaux avant le 25 décembre à la Mairie, guichet numéro 9, où des formules sont à leur disposition. Un certificat de déclaration leur sera remis.

RECENSEMENT DES AUTOMOBILES DE POIDS LOURDS, TOURISME ET MOTOCYCLETTES. — Les propriétaires d'automobiles et de motocyclettes sont invités à retirer des formules à la Mairie, guichet numéro 9. Les déclarations remplies et signées devront être remises à la Mairie, même guichet, avant le 25 décembre.

Prière de se munir de la carte grise : aucune déclaration ne sera valable sans la présentation de cette carte.

GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution.

COMINES

MEDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire avec croix de guerre et palme vient d'être décernée à M. Lebrun Victor, ex-sergent du 127e régiment d'infanterie, avec la belle citation suivante :

« Bon soldat, courageux et dévoué, a été grièvement blessé le 20 août 1914, au cours d'une attaque à Cuise ».

Le nouveau décoré est le fils de M. Lebrun Victor, brigadier de police. Au cours de la guerre, il a disparu à plusieurs reprises, signalé comme tué et ensuite disparu.

Classé à Cuise le 29 août 1914, par diverses sources, il publie l'enlèvement de la rotule droite, il son suivi un raccourcissement de 7 centimètres à la jambe gauche.

Nous félicitons ce brave et sa famille honorablement connue dans la région.

LILLE

LA CRISE DE CHOMAGE

L'ORGANISATION DES SECOURS

Il est bon de ne pas perdre de vue que la crise de chômage, qui va s'intensifiant et qui menace gravement la classe ouvrière tout entière, n'est qu'un des côtés de la crise économique, qui paralyse actuellement les affaires dans le monde entier.

Se répandre en lamentations sur les conséquences de cette situation, est inutile. Si profonde que soit la crise actuelle, elle se dénouera comme toutes les crises. Mais ce qu'il importe de ne pas négliger, c'est comment elle se dénouera ; et quels seront les éléments qui concourront le plus activement à ce dénouement ? Jusqu'à présent, si nous nous plaçons en face de la répercussion que la crise économique a dans la classe ouvrière et de l'effort à faire pour y obvier, nous sommes obligés de constater que les organisations ouvrières ont précédé les pouvoirs publics dans l'étude de la situation et dans l'organisation des secours.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de M. le préfet du Nord, a répondu favorablement à cette pression, mais il n'en demeure pas moins que cette pression a été nécessaire pour obliger les pouvoirs publics à prendre des mesures.

Maintenant que l'impulsion est donnée, il est juste de constater que les efforts se coordonnent et qu'un peu partout les secours s'organisent.

C'est ainsi que des enquêteurs ont été envoyés dans le Cambrésis pour y étudier la situation et les remèdes susceptibles d'y être apportés avec efficacité.

La préfecture nous fait connaître également que quinze cuisines roulantes, appartenant à l'armée, vont être envoyées lundi à Roubaix et à Tourcoing, par l'intermédiaire du ministère des Régions Libérées.

C'est un premier pas, il ne faut pas s'arrêter.

L'ACTION DES ORGANISATIONS OUVRIERES

D'autre part, les délégués des organisations ouvrières ont eu, hier, à la mairie de Lille, deux importantes entrevues avec l'administration municipale et le Bureau de bienfaisance.

A la suite de ces entrevues, qui le Bureau de bienfaisance s'en remettrait entièrement pour la distribution des bons de secours à l'administration de la Bourse du Travail.

Il convient de signaler l'intérêt de ce désistement, qui évitera aux ouvriers chômeurs la mortification d'aller solliciter un secours dans un établissement charitable.

La Bourse du Travail est, elle, la maison de tous les travailleurs. Personne n'y sera dépaysé et les chômeurs, en y venant chercher le bon qui leur est destiné, n'auront aucune arrière-pensée et n'éprouveront aucune gêne. Ils y trouveront autant de figures amies et la poignée de main fraternelle qui réconforte dans la misère commune.

Voici, au surplus, dans quelles conditions la répartition des bons a été organisée :

« POUR LES CHOMEURS DE LILLE SEULEMENT »

La distribution des bons aura lieu à partir d'aujourd'hui, samedi, de 9 heures à 11 heures du matin, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Les chômeurs devront se présenter avec leur livret de famille. Ils toucheront des secours en conséquence.

Afin d'éviter les abus toujours possibles, des enquêtes sérieuses seront ouvertes et les chômeurs convaincus d'avoir fait une fausse déclaration, se verront privés des secours qui leur étaient alloués.

Les chômeurs munis de bons, iront se faire approvisionner en ustensiles aux fourneaux économiques, qui seront installés aux endroits ci-dessous, de 11 heures à midi :

Rue du Bégninage, rue de Bouvines, rue Lottin, rue Fombelle, rue Manuel et rue Fénelon.

POUR LES CHOMEURS N'HABITANT PAS LILLE

Les chômeurs habitant les communes suburbaines, doivent se faire inscrire à la mairie de leur commune. La préfecture a donné des instructions en conséquence. Les maires qui se refuseraient à inscrire les chômeurs doivent être signalés à la préfecture.

POUR TOUS LES CHOMEURS SANS DISTINCTION

Il est bien entendu que les personnes qui touchent une allocation en argent et qui sont inscrites sur les registres de chômeurs n'ont pas le droit de se faire inscrire à nouveau pour cumuler les secours.

AVIS AUX BOULANGERS ET AUX MARCHANDS DE CHARBON

La mairie communique :

« Par suite de la crise de chômage qui sévit actuellement, des bons de pain et des bons de charbon vont être distribués, à partir du 18 décembre courant, aux chômeurs involontaires et aux nécessiteux illoisis qui ne touchent pas les secours temporaires.

« Le maire de Lille prie MM. les boulangers et marchands de charbon d'accepter en paiement les bons de pain (un kilo et un demi kilo) et les bons de charbon (25 et 50 kilos), que leur remettront les bénéficiaires.

« Le remboursement de ces bons sera assuré par le Bureau de bienfaisance ».

Comme on le voit de tous côtés on semble s'émouvoir et prendre au sérieux la crise de chômage.

Ce n'est qu'un premier palier. Disons même que c'est le plus facile à franchir.

Le problème de la crise économique n'en reste pas moins entier.

Donner des secours, c'est bien; donner du travail, serait mieux. C'est pourquoi nous resterons vigilant jusqu'à ce que le dernier chômeur ait retrouvé du travail.

CHOCOLAT CARDON

Parfaitement broyé

L'Assistance aux Familles nombreuses

UNE QUESTION DE SAINT-VENANT AU MINISTRE DE L'HYGIENE

Le Citoyen Ch. SAINT-VENANT, député du Nord, adjoint au maire de Lille, a adressé à M. Breton, ministre de l'Hygiène, la lettre suivante :

« A Monsieur le Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale,

» Relativement aux familles nombreuses et femmes en couches, les taux des allocations fixées par les lois des 17 juin 1913, 14 juillet 1919, modifiée par la loi du 2 décembre 1919, sont majorés du fait du coût de la vie. Il est reconnu cependant que ces majorations cessent.

» Des dispositions législatives prévoient des augmentations contenues dans le projet de loi présenté à la Chambre des députés portant fixation du budget général de l'exercice 1921. Or, les préfectures ne peuvent mandater dans les conditions prévoyant les majorations. J'ai donc l'honneur de vous demander si vous ne jugez pas utile d'intervenir en vue de faire décider, par le Parlement, une prorogation du régime jusqu'à ce que les lois fixant les augmentations des allocations prévues soient voté et que les mandats aient pu être délivrés pour payer ces dernières avec majorations prévues.

» Ch. SAINT-VENANT. »

Un grand Meeting des Fonctionnaires à Lille

Le Cartel des Fonctionnaires du Nord du Département, des Communes et des Chemins de fer organise le dimanche 19 décembre, à 10 heures, au PALAIS DES FETES, à LILLE, un Grand Meeting.

GUILLIER, secrétaire général Union Régionale Nord. — NIGAY, secrétaire général de la Fédération Postale parlera sur l'indemnité de vie chère. — Les résolutions. — Le droit syndical.

TOUCHET, secrétaire de la Fédération P. et T. du Nord, entretiendra ses camarades du mouvement de revendication de zone.

Les parlementaires ont été invités.

La salle sera chauffée.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

DANS UN ENGRENAGE. — Hier après-midi, le sieur Toriel Maurice, 28 ans, tourneur, demeurant à Marquette, rue de l'Epinette, 107, et travaillant à l'atelier mécanique de MM. Philippe et Flament, 38, rue Kléber, à La Madeleine, a eu la main droite prise dans un engrenage.

Il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

HALLUIN

ACTE DE PROBITE. — La jeune Dhellemmes Raymonde, 11 ans, rue Kléber, 21, à Halluin, ayant trouvé un portefeuille contenant deux timbres de valeur, et certaine somme d'argent, s'empressa de le remettre au Commissariat de police. Un nommé Alfred, chômeur de famille, demeurant rue Gambetta, se présentant au bureau de police, fut heureuse de rentrer en possession de son bien.

Toutes nos félicitations à la jeune Dhellemmes pour son acte de probité.

ENLEVEMENT DES NEIGES. — Le maire rappelle aux habitants qu'ils sont tenus de balayer la neige et briser la glace au-devant de leurs habitations, boutiques, clôtures, etc...

La neige doit être fondue en tas, sur la chaussée, à 0 m. 50 du trottoir, de façon à ne pas obstruer l'écoulement des eaux.

FACHES-THUMESNIL

AUX COOPERATEURS. — Dimanche 19 décembre courant, à 4 heures du soir, estaminet des Quatre-Chemins, assemblée de la coopérative de charbon l'« Avenir ». Ordre du jour : « Situation de la société et dommages de guerre ».

— Pour la Commission : MESSIAEN Curlo.

HAUBOURDIN

LA BROUETTE, LE MUR ET L'ONGLE. — Le 16 décembre 1920, vers dix heures du matin, Barthier Léon, demeurant à Houbourdin, 79, rue Sadi Carnot, et travaillant pour la Société de Travaux Publics, à l'usine Yorley, vidait dans le secteur de l'établissement une brouette à deux roues. Celle-ci ayant glissé, sa main droite de l'ouvrier fut prise entre la brouette et le mur, et l'index du médius droit fut arraché. Barthier devra se soigner pendant 29 jours.

CAISSE DE SECOURS. — Les personnes inscrites à la Caisse de Secours sont avisées que le paiement des secours se fera à la Mairie, salle 20, 1er étage, le lundi 20 décembre, de 13 h. 30 à 16 h. 30 dans l'ordre habituel.

ARMENTIERES

AUX CHOMEURS NECESSITEUX. — Le Bureau de Bienfaisance, pour parer à la crise de chômage qui sévit actuellement, a décidé de distribuer des denrées alimentaires (pain, pommes de terre et lait).

Les chômeurs nécessiteux désireux de profiter des dits secours peuvent dès à présent se faire inscrire au secrétariat du Bureau de Bienfaisance (Hôpital Civil rue Sadi Carnot (Bureau ouvert de 9 heures à midi).

Prière de se munir du certificat patronal attestant la cause du chômage et du livret de famille. La première distribution sera annoncée par voie d'affiche.

RADINGHEM

VIENS POUPOULE... — Dans la nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de M. Bassel, cultivateur au hameau du Bidan, et ont dérobé quatre poules, estimées 80 francs.

La gendarmerie enquête.

SECLIN

POUR LA RECONSTITUTION. — Assemblée générale le dimanche 19 décembre courant, à 9 h. 30, à l'Hôtel des Voyageurs (près de la Gare).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

GHYVELDE

UN PENDU. — Il y a une huitaine de jours, une dame, veuve Wapoelle, mourait à Ghyvelde. Son frère, un vieux brave homme de 76 ans, qui vivait avec elle, en éprouva un tel chagrin que, pour la rejoindre, il se pendit dans sa grange.

LOON-PLAGE

TAMPONNEMENT. — Un train de marchandises qui stationnait près de la station de Loon-Plage, a été tamponné par l'arrière d'un train de marchandises allant de Dunkerque à Calais.

Il n'y a eu d'accident de personne.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Union Départementale des Syndicats Ouvriers DU NORD

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission Administrative de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, se réunira le lundi 20 courant, à 10 heures précises au siège.

A l'ordre du jour :

Application des décisions du Congrès.

Examen des vœux et motions déposés au dit Congrès.

Questions diverses.

L'ordre du jour est très chargé et demandera peut être deux journées d'examen. Chaque délégué voudra bien prendre bonne note de ce détail.

Henri LAMIDIAN.

La question des Tramways

QUELQUES EXPLICATIONS

Deux importantes questions tout en ce moment l'objet du désaccord entre des Compagnies des Tramways et leur personnel. A ce sujet, M. Molard, secrétaire général du Syndicat, nous fournit la réponse suivant, qui montrera à nos lecteurs toute l'importance du litige :

« Le 5 Juillet dernier, nous passions avec nos Compagnies un avenant à la Convention de Travail. Cet avenant, en même temps qu'il fixait les nouveaux salaires qui étaient la conséquence des conclusions de la Commission du Coût de la Vie de mars dernier, fixait une indemnité de Vie Chère laquelle, fut-il stipulé, serait révisable si des circonstances l'exigeaient. On entendait par là réviser à l'une et l'autre des parties, le droit d'en demander la révision, en cas de hausse ou de baisse de la vie.

La Commission du Coût de la Vie, réunie en septembre dernier, avant constaté une nouvelle hausse, nous avons, comme nous en donnait le droit notre Convention, demandé l'application de nos salaires à ce nouveau taux.

Dans une première entrevue, qui eut lieu le 26 novembre dernier, entre les Directions et Délégués du Personnel d'exploitation, l'accord était pour ainsi dire tout accompli, une simple question de principe se posait à notre attention, mais dans l'entrevue du 9 courant, changement complet de tableau. La Compagnie Mongy n'avant pas obtenu du Conseil général ce qu'elle estime devoir être nécessaire pour faire face à ses affaires, déclara ne pouvoir maintenir ce qu'elle se disposait à donner à ses agents. Mieux, se disant dans l'obligation de faire des économies elle nous déclara qu'elle ne trouverait sous peu obligée de supprimer certaines lignes et diminuer son nombre de voitures sur d'autres.

Ému du rejet de leur revendication et de la menace du licenciement qui l'accompagne, les deux personnels intéressés se sont réunis le 13 courant et ont décidé de ne pas s'arrêter à la décision des Compagnies, de maintenir très énergiquement leur demande.

Quant au licenciement dont elle menace le personnel, pour comprendre l'arbitraire de cette mesure, il suffit de signaler que depuis cinq mois, les Compagnies ont embauché une centaine d'agents, non à titre remplaçant, mais à titre définitif.

Ce n'est leurs affaires que paraissant pas, et qu'elles prévoyaient la cessation prochaine d'une partie de leur trafic, la plus élémentaire prudence, et nonobstant vis-à-vis du personnel étaient de ne pas laisser quitter à des ouvriers pourvoyeurs pour venir à la Compagnie.

Ces deux questions forment aujourd'hui un litige qui menace de s'aggraver car le personnel comme vous le savez par l'ordre du jour qui a été et que nous vous joignons, en décide de maintenir ses droits.

Notre syndicat s'emploiera à solutionner ces deux litiges dans leur intérêt et en tenant compte de l'intérêt du public ».

Ordre du jour voté dans l'assemblée générale des personnels des Compagnies de Roubaix-Tourcoing et Mouvy, le 15 décembre 1920.

Les employés et ouvriers des Tramways de Roubaix-Tourcoing et Mouvy, réunis dans la nuit du 15 au 16 décembre 1920, après avoir entendu l'exposé des entrevues du 26 novembre dernier, et du 9 courant, déclarent ne pas en accepter les conclusions et maintenir intégralement leur demande.

Ils protestent énergiquement contre la menace de licenciement faite par les Compagnies, attendu que les agents embauchés récemment avaient été embauchés pour un « titre temporaire, mais à titre définitif et que ce n'est qu'à cette condition seule que ces ouvriers ont accepté de quitter leur ancien emploi pour rentrer à la Compagnie.

Ils signalent, d'ailleurs que les travaux une telle mesure si elle était mise à exécution et le devoir pour tous ceux qui ne désirent leur droit.

Aussi, ils comptent sur l'esprit de justice de l'Administration des Compagnies pour que, dans le cas d'une suppression de voitures, elle fasse les reprises nécessaires dans d'autres services.

Par contraire, les deux personnels déclarent qu'il serait indigne de leur part d'accepter les surcharges de voitures, tandis qu'une partie de leurs camarades seraient sur le pavé. A ce point de vue ils se désavoueraient en cas de leur attitude. Dès ce jour, ils proclament leur entière solidarité envers ceux des leurs, menacés de licenciement et renouvellent le principe de toute action solidaire de travail.

Ils chargent le Conseil administratif de porter cet ordre du jour à la connaissance des Compagnies, de la Préfecture et des Villes, et tiennent la ville informée : vive, plus que jamais, l'union des employés et ouvriers des Tramways.

Le contrat de travail dans la Boulangerie à Wattrelos

Noël le contrat de travail qui a été passé entre les ouvriers et les patrons bo